

Le Liban pris au piège par l'impérialisme américain, la prédation israélienne et l'ingérence iranienne : quelles perspectives pour les Libanais.e.s ?

Avec le déclenchement de la guerre d'agression israélo-étasunienne en février 2026 et la guerre d'invasion du Liban par l'armée israélienne – qui opérait déjà contre le Hezbollah et l'ensemble de la population du Sud-Liban –, l'État libanais, quasi failli, se trouve de nouveau dans une impasse. Deux processus diplomatico-militaires sont à l'œuvre alors que la population, rendue exsangue par plus de deux ans de guerre, une crise économique globale et la défaillance de l'État, semble résignée à subir la situation.



L'occupation et la domination du Liban : une obsession israélienne

Depuis 1978, cinq invasions israéliennes ont eu lieu au Liban, couplées à des occupations militaires dont la plus longue a duré 18 ans. Les premières ont d'abord visé les forces palestiniennes réfugiées au Liban ainsi que la guérilla communiste présente dans le Sud du pays. À partir de 1982, c'est le Hezbollah qui a été la première cible, le parti étant devenu la première force de résistance nationale après avoir unifié les franges islamiques, la base chiite du Sud-Liban, et massacré puis isolé une grande partie des forces progressistes socialisantes. La période de guerre actuelle, depuis 2024, a permis à Israël de mener une guerre d'annihilation de la présence libanaise au Sud du Liban : plus de 45 % du bâti ont été détruits, des centaines de milliers de personnes ont été déplacés et des milliers tuées. Sur le modèle de Gaza et du Golan en Syrie, Israël a créé une « zone tampon » (la « ligne jaune ») en s'accaparant une vaste zone du territoire libanais à sa frontière. Dès lors, la présence militaire israélienne au Sud du Liban, illégale du point de vue du droit international en tant que violation flagrante de la souveraineté du pays, est – de nouveau – l'enjeu central de la période qui s'ouvre.

L'accord-cadre entre les États-Unis et l'Iran met la pression sur Israël, mais les négociations bilatérales permettent à Israël de maintenir des positions au Liban

L'Iran a pesé de tout son poids pour intégrer la cessation de la guerre au Liban parmi les conditions d'un accord avec les États-Unis, qui ont accepté. Trump a exigé de

Netanyahu la fin des combats, ce que ce dernier – malgré des violations récurrentes du cessez-le-feu – a été contraint d'accepter, comme ce fut déjà le cas en 2025 à Gaza. En réaffirmant son soutien indéfectible au Hezbollah, la République Islamique a réaffirmé qu'elle compte continuer d'agir sur le destin du Liban. D'autant plus que la présidence de la République libanaise, sous contrainte par la guerre israélienne, a engagé, pour la première fois de l'histoire, des pourparlers directs avec Israël, en plus d'avoir déjà commencé à désarmer le Hezbollah. Deux tendances s'affrontent au Liban : l'une partisane d'un accord avec l'Iran, l'autre partisane d'un accord avec Israël et les États-Unis, sous l'influence par ailleurs de l'Arabie Saoudite et avec le soutien de la France. L'accord avec les États-Unis et Israël impliquerait une liquidation du Hezbollah par son désarmement total ; celui-ci le refuse, soutenu par l'Iran. De plus, l'accord cadre qui s'est conclu vendredi 26 juin 2026 entre Israël et le gouvernement libanais (rejeté par le Hezbollah, Amal – le deuxième parti chiite libanais – et le Parti Socialiste Progressiste druze) vise à ouvrir la voie à « *une paix et une sécurité durables* » entre les deux pays, c'est-à-dire une normalisation des relations, voire, comme le souhaite Trump, l'adhésion libanaise aux Accords d'Abraham ; il s'agit donc d'une position antagonique à celle des Iraniens et perçue comme une mise sous tutelle du pays. Enfin, Israël maintient ses positions au Sud Liban, laissant le soin à l'armée libanaise de prouver son efficacité à désarmer le Hezbollah dans des « zones pilotes » et se réservant le droit d'intervenir si des actions ne lui conviennent pas.

Quelle issue pour la population libanaise ?

Le Liban est donc confronté à plusieurs ingérences étrangères, de nature différente : l'une – israélo-étasunienne – est coloniale et impérialiste, l'autre – iranienne – est milicienne. Le gouvernement de Joseph Aoun ne semble pas bénéficier d'un soutien populaire au Liban, mais il bénéficie de celui des administrations étasunienne, française et saoudienne. Le Hezbollah conserve un soutien important d'une partie de la population libanaise, en particulier dans ses fiefs du sud du pays à majorité chiite. Cependant, les presque trois ans de guerres ont dégradé son image, déjà affaiblie depuis son intervention en Syrie pour défendre le régime de Bachar al-Assad, d'autant plus que, s'il a su résister à Israël de nouveau, son appareil militaire est considérablement affaibli.

Depuis 2019, les calamités s'enchaînent et accablent une population déjà martyrisée : faillite bancaire par le pillage organisé de l'économie libanaise, Covid, explosion dans le port de Beyrouth, corruption endémique de l'appareil d'État sont autant d'événements qui ont contribué à rendre les Libanais.e.s démuni.e.s quant à leur capacité d'agir collectivement depuis le « printemps libanais ». La guerre coloniale israélienne, en plus d'avoir causé des massacres et détruit une grande partie du bâti au sud du pays et de Beyrouth, s'est accaparée une large portion des eaux territoriales libanaises afin d'avoir un accès direct aux réserves de gaz de la Méditerranée. L'amélioration de la situation ne semble pas être un horizon à portée de main pour les Libanais.e.s. Au contraire, les tensions internes pourraient même être ravivées entre les partisans et les

opposants au désarmement du Hezbollah.

En tant que révolutionnaires, nous soutenons le droit à la résistance du peuple libanais dans son ensemble et sa diversité, contre la prédation permanente d'Israël et pour se débarrasser d'un système confessionnel qui l'enferme dans une impasse politique depuis presque un siècle. Seule une orientation démocratique radicale pourra permettre d'aller dans ce sens, incluant la convocation d'une Assemblée constituante et la définition de leurs revendications sociales par les travailleurs et les travailleuses, qui ne peuvent ici comme ailleurs compter que sur leurs propres forces auto-organisées.

Louison Beaubet, le 15 juillet 2026